

L'Echange et l'enfer psychiatrique

17 Nov 2008

L'Echange, de de Clint Eastwood (E.U 2008 - 2h20) avec Angelina Jolie, John Malkovich, Jeffrey Donovan

Encore une fois on regarde à tort et à travers, on tire donc des conclusions inappropriées, on porte des jugements faux. « L'Echange », le dernier opus de Clint Eastwood, est victime de ces appréciations décalées. On ne voit pas le vrai film, parce qu'on est obnubilé par le Eastwood western, alors que là il s'est engagé dans un vrai combat politique : la dénonciation des techniques barbares du LAPD, le « Los Angeles Police Department » dans les années 1930, et, au-delà, l'usage scandaleux de la psychiatrie pour ramener dans le droit chemin de la normalité ceux qui sont considérés comme déviants.

Quoiqu'un peu trop classique dans sa forme, et un climat crépusculaire, le film est remarquablement réalisé, avec un grande économie de moyens. Un scénario bien noué, des acteurs excellents.

Contrairement à l'opinion de certains critiques, même s'il n'a pas la main vraiment légère, Eastwood n'exagère pas trop la dichotomie entre le bien et le mal absolu qui charpente l'œuvre.

Largement popularisée lors du dernier festival de Cannes, l'histoire est en apparence simple. En 1928, un enfant, Walter Collins, est enlevé alors qu'il est resté seul à la maison. Affolée, Christine Collins, sa mère, tente de retrouver son fils par tous les moyens. Bientôt la police lui apprend que l'enfant a été identifié, on va lui rendre. On lui rend. Mais la mère constate d'emblée que le petit n'est pas le sien. Inutile d'entretenir le suspens : la police a organisé cet échange pour masquer son incompetence. Le capitaine chargé du dossier à la Brigade des Mineurs va tout tenter pour imposer cette solution à la mère. Toujours pour éviter d'admettre que la police a failli dans sa tâche. On découvrira que le meurtrier est un tueur en série, fou, justiciable de l'asile psychiatrique.

Pourtant, au lieu de soutenir Christine, le policier tente de lui imposer sa vérité, et comme elle refuse obstinément, il décide qu'elle sera internée d'office dans un asile de fous. Seul moyen de se débarrasser de cette personne gênante. Il faudra la mobilisation de l'opinion par un pasteur animateur de radio pour qu'elle sorte enfin de cet enfer.

Outre l'intérêt intrinsèque de ce film, je veux attirer l'attention sur cette épouvantable pratique de l'internement administratif d'office, décidée par le préfet, en général à la requête des parents, qui perdure en France. Aujourd'hui, bien sûr. Certes, il faut l'avis de psychiatres et d'experts pour que la procédure soit enclenchée, mais les garanties sont faibles, la protection juridique est vacillante.

Je suis assez bien placé pour le savoir, puisqu'un de mes jeunes amis a été placé d'office au début de ce mois dans des conditions que je considère comme douteuses dans un Hôpital psychiatrique près de Grenoble. Il est coupé de tout contact. Il semble qu'il ne puisse pas assurer normalement sa défense.

Comment le considérer comme normal puisqu'il est enfermé ?

La situation ne risque pas de s'améliorer avec les quelques affaires récentes qui ont placé sous une lumière crue, et pour le moins discutable par notre Omni Président, les problème compliqué de la gestion de la folie. Notre société supporte mal l'idée même du dérèglement mental. Nos concitoyens refusent de côtoyer ces étranges malades, et d'accepter un certain niveau de risque. Le nombre d'incidents se compte chaque année sur les doigts d'une main. A comparer aux milliers de morts, aux milliers de blessés dus aux accidents de la route.

L'enfer psychiatrique (suite)

Mes articles consacrés aux questions psychiatriques ont provoqué d'importantes réactions, dans un climat rendu délétère par l'affaire de St Egrève - le centre psy de Grenoble - et d'une dégradation générale de la pratique psychiatrique en France, dénoncée par Le Monde (20112008, La psychiatrie française va de plus en plus mal).

Je retiens ce témoignage présenté par un membre du corps enseignant, directement confronté à un "problème" de cet ordre, mais où les comportements des psychiatres sont exactement à l'inverse de ceux constatés dans le cas du jeune ami "placé d'office" dont je vous ai déjà entretenu.

Je peux faire partager une situation de parents démunis car n'arrivant pas à faire que N. leur fils schyzophrène (diagnostic de deux médecins psychiatres différents) se soigne... sous prétexte de la liberté et des droits du malade.

Depuis plus de trois ans, alors que ce jeune homme ne prend aucun traitement et délire "sec", ne s'entretient pas, dilapide, détruit son appartement... impossible pour le père, comme pour la mère d'obtenir le concours d'un médecin généraliste ou psy pour faire hospitaliser leur fils car celui-ci est :

- majeur
- ne met pas la vie d'autrui en danger, ni la sienne,
- ne perturbe pas l'ordre public.

Concrètement chacun (avocat, médecin, assistante sociale, ami) recommande l'Hospitalisation à la Demande d'un Tiers, ce que toute personne adulte peut demander. Mais quand il s'agit de faire intervenir "les forces de l'ordre", il n'y a plus personne... car "on ne forcera pas le malade à monter dans l'ambulance".

Et en l'absence de consentement du malade... la situation pourrit, et la famille entière assiste démunie à la dégradation du malade... dans l'espoir (secret) qu'un bug (incident sur la voie publique ? agression ? ou plus ?) vienne déranger cet ordre des choses.

Après plusieurs tentatives ratées d'HDT par les parents, l'un oncle [du malade] a pu aller au bout d'un Hospitalisation à la Demande d'un tiers via la préfecture de police à Paris, mais il a fallu deux jours entiers de négociations dans le cabinet médical d'un médecin généraliste à palabrer avec les services de police, de santé ... pour obtenir ce résultat. Et je passe sur tous les faux fuyants des uns et des autres alors que le jeune homme était complètement délirant, sale... mais ne voulait pas se faire soigner.

Et dernière news sur le sujet : on s'achemine vers une hospitalisation d'environ 6 mois... preuve s'il en est que des soins étaient réellement nécessaires.

Cerise sur gâteau : la mère qui paye et est caution de l'appartement loué au nom de son fils n'a pas le droit de rentrer dans l'appartement dévasté (trous dans tous les murs notamment) ni pour le remettre en état, ni pour gérer le minimum... sans l'accord du médecin et de son fils malade !!!

Quant à mon protégé, Bien qu'il soit majeur. Il a quitté son domicile encadré par deux gendarmes.hospitalisé d'office sur décision préfectorale sans grand état d'âme. Il est toujours enfermé. Pour un mois encore. C'est-à-dire tout le temps nécessaire pour que les traitements le dégradent. Il n'a pas le droit d'utiliser son ordinateur, car selon son médecin traitant psychiatre, l'informatique contribuerait à dégrader son état mental (!), et il ne peut passer qu'un seul coup de téléphone par jour pour communiquer avec l'extérieur.

L'enfer psy (suite)

Je vous dois des nouvelles de mon protégé enfermé dans un l'hôpital Psy dans une grande ville de province. Il m'a appelé hier pour m'informer mieux de sa situation. La décision d'internement d'office à caractère administratif paraît bien avoir été initiée par sa mère, avec l'appui d'un médecin local que le jeune homme dit n'avoir jamais rencontré, et du psychiatre qui l'a déjà traité lors de sa précédente hospitalisation. Laquelle n'était pas un internement, il faut le souligner. Ainsi, il suffit qu'un des parents sollicite la mise à l'écart de son fils pour que celui-ci soit entraîné de force dans le chemin de la folie. Car, après l'internement viennent les traitements, les neuroleptiques, les anxiolitiques, qui transforment peu à peu l'individu en un objet maléable, de moins en moins responsable. Le pire, dont la mère ne s'est sans doute pas rendu compte, est que désormais le jeune homme est entré dans le fichier des malades mentaux considérés comme potentiellement dangereux. Ce fichier va le suivre des années durant, et, très probablement, bloquer toute possibilité d'emploi.

"C'est la prison, me dit-il, il y a des barreaux partout, en dehors des membres de ma famille proche, les visites sont interdites, je n'ai pas accès à la bibliothèque, on m'a enlevé mon téléphone portable. Je n'ai le droit qu'à une seule communication par jour par le téléphone du service. Je dois passer mes journées seul dans ma chambre, hormis les trois repas quotidiens au réfectoire."

S'il n'était pas fou avant d'entrer, il risque de le devenir assez vite. Certes, il a déjà souffert de trouble psychiatriques. Faut-il pour autant l'enterrer définitivement ? Je connais le cas d'un jeune Canadien

gravement schizophrène, au point de s'être livré à des agressions graves dans la rue, et d'incendier la maison de ses parents. Il vit aujourd'hui en liberté, dans un appartement communautaire, totalement pris en charge par le service de santé de sa province.

Retour en France, et à mon jeune ami. Une avocate consultée a dit tout de go qu'elle ne pouvait soutenir ce dossier. Donc, placé sous la coupe de sa mère et de ses médecins, le jeune homme n'a aucun moyen de se défendre. Il est lauréat de Sciences-Po, il était en train de suivre une formation de webmaster, niveau master. Son avenir est gravement compromis.

Une question se pose. Qui faut-il protéger et aider. Aider l'individu en difficulté, ou protéger la société ? Il est vrai qu'un ou deux "incidents psychiatriques" récents, dont un meurtre commis à Grenoble par un schizophrène "évadé", et les tempêtes verbales du Président Sarlozy, risquent de ne pas inciter les médecins traitants de l'hôpital psy en cause à manifester la moindre mansuétude en faveur de mon jeune ami.

Allez voir et revoir "L'Echange" de Clint Eastwood. Contrairement à ce que croient de nombreux Français, Eastwood est particulièrement modéré. Le choix d'une histoire ancienne à raconter lui permet de prendre de la distance.

Une note d'humour noir pour compléter mon propos : Le député UMP de Moselle Jean-Marie Demange s'est suicidé avec une arme à feu lundi 17 novembre à Thionville après avoir tué une amie/ Ne serait-il pas opportun de tirer les enseignements de ce drame en ordonnant l'internement psychiatrique de tous les députés, puisqu'ils sont susceptibles de tuer leur ami et de se suicider quand ils ne sont pas réélus ? Ça simplifierait le débat démocratique, non ?